



QUAND DIEU PRÊTE SERMENT

HÉBREUX 6.13-7.28

- 1. DIEU A PROMIS PAR SERMENT
UN PEUPLE (6.13-20)**
- 2. DIEU A PROMIS PAR SERMENT
UN GRAND-PRÊTRE (7.1-28)**



HÉBREUX 6.13-20

13 Lorsque Dieu fit sa promesse à Abraham, *il prêta serment par lui-même*, car il ne pouvait pas jurer par un plus grand que lui. 14 Il déclara : *Assurément, je te comblerai de bénédictions et je multiplierai ta descendance.* 15 Abraham attendit patiemment et c'est ainsi qu'il vit se réaliser ce que Dieu lui avait promis. 16 En effet, les hommes **prêtent serment** par un plus grand qu'eux. Le **serment** leur sert de garantie pour mettre fin à toute contestation. 17 De même, voulant donner aux héritiers de ce qu'il avait promis une preuve plus forte encore du caractère **irrévocable** de sa décision, Dieu a **garanti sa promesse par un serment**. 18 Ainsi, il nous a mis en présence de **deux actes irrévocables**, dans lesquels il est impossible que Dieu mente. Ces **actes** constituent **un puissant encouragement** pour nous qui avons cherché refuge en saisissant fermement l'espérance qui nous est proposée.

19 Cette espérance est pour nous comme l'ancre de notre vie, sûre et solide. Elle pénètre, par-delà le voile, dans le lieu très saint 20 où Jésus est entré pour nous en précurseur. Car il est devenu grand-prêtre *pour l'éternité selon la ligne de Melchisédek.*





HÉBREUX 6.13-20

13 Lorsque Dieu fit sa promesse à Abraham, *il prêta serment par lui-même*, car il ne pouvait pas jurer par un plus grand que lui. 14 Il déclara : *Assurément, je te comblerai de bénédictions et je multiplierai ta descendance.* 15 Abraham attendit patiemment et c'est ainsi qu'il vit se réaliser ce que Dieu lui avait promis. 16 En effet, les hommes **prêtent serment** par un plus grand qu'eux. Le **serment** leur sert de garantie pour mettre fin à toute contestation. 17 De même, voulant donner aux héritiers de ce qu'il avait promis une preuve plus forte encore du caractère **irrévocable** de sa décision, Dieu a **garanti sa promesse par un serment**. 18 Ainsi, il nous a mis en présence de **deux actes irrévocables**, dans lesquels il est **impossible que Dieu mente**. Ces **actes** constituent **un puissant encouragement** pour nous qui avons cherché refuge en saisissant fermement l'espérance qui nous est proposée.

19 Cette espérance est pour nous comme l'ancre de notre vie, sûre et solide. Elle pénètre, par-delà le voile, dans le lieu très saint 20 où Jésus est entré pour nous en précurseur. Car il est devenu grand-prêtre *pour l'éternité selon la ligne de Melchisédek.*

**UNE
ESPERANCE
CERTAINE**





**UNE
ESPERANCE
SOLIDE**

1. DIEU A PROMIS PAR SERMENT
UN PEUPLE (6.13-20)
- 2. DIEU A PROMIS PAR SERMENT
UN GRAND-PRÊTRE (7.1-28)**





HÉB. 7.1-3 : RESSEMBLANCES

MELCHISÉDEK

MELCHISEDEK = ROI DE JUSTICE

ROI DE "SALEM" (PAIX)

PRÊTRE POUR TOUJOURS

(dans l'Écriture : pas de date de naissance, de mort, pas de généalogie)

CHRIST

ROI DE JUSTICE

ROI DE PAIX

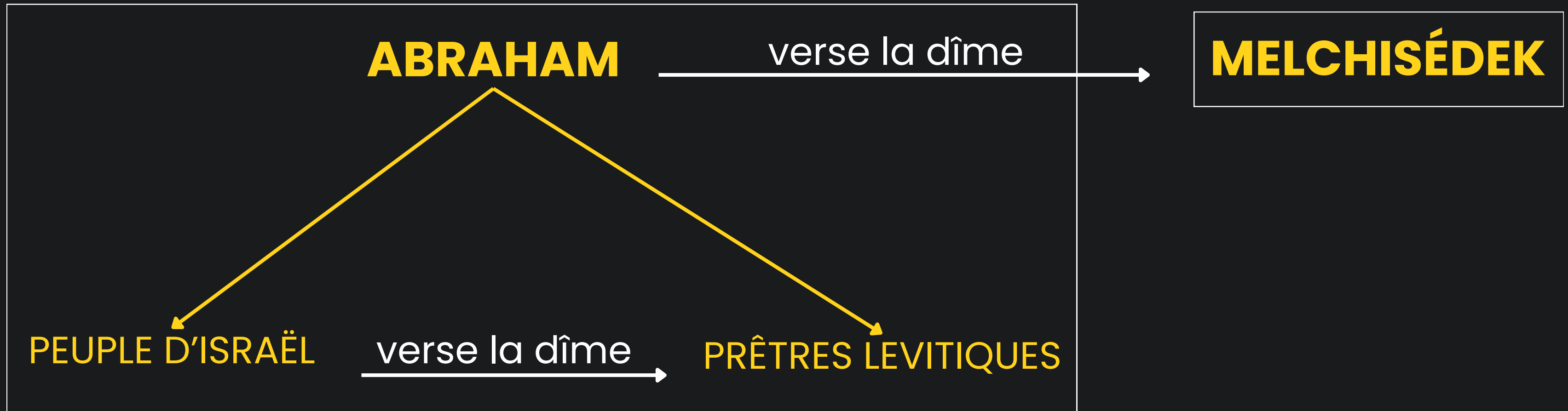
PRÊTRE POUR TOUJOURS

HÉB. 7.4-10 : **SUPÉRIORITÉ DE MELCHISEDEK**
SUR LES PRÊTRES LÉVITIQUES

3 ARGUMENTS

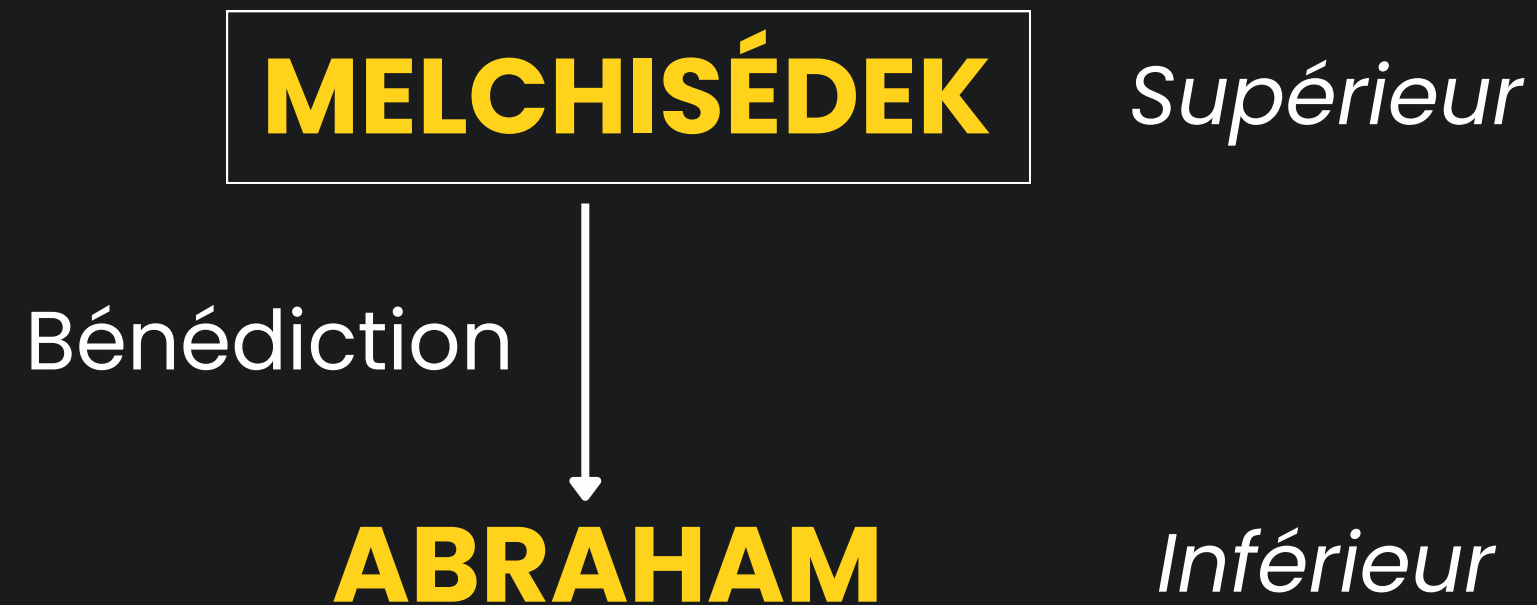
HÉB. 7.4-10 : **SUPÉRIORITÉ DE MELCHISEDEK** **SUR LES PRÊTRES LÉVITIQUES**

ARGUMENT N°1



HÉB. 7.4-10 : **SUPÉRIORITÉ DE MELCHISEDEK** **SUR LES PRÊTRES LÉVITIQUES**

ARGUMENT N°2



PRÊTRES LEVITIQUES

HÉB. 7.4-10 : SUPÉRIORITÉ DE MELCHISEDEK SUR LES PRÊTRES LÉVITIQUES

ARGUMENT N°3

PRÊTRES LEVITIQUES



MELCHISÉDEK



HÉB. 7.11-19 : **CHRIST**, PRÊTRE SELON L'ORDRE
SUPÉRIEUR DE MELCHISÉDEK, **MET**
DÉFINITIVEMENT FIN À TOUTES LES
PRATIQUES LÉVITIQUES

HÉBREUX 7.20-28

20 En outre, tout cela ne s'est pas fait **sans serment** de Dieu. Les autres prêtres ont reçu la prêtrise **sans un tel serment**, 21 mais Jésus est devenu prêtre **en vertu d'un serment** que Dieu a prononcé quand il lui a dit :

*Le Seigneur l'a juré, il ne reviendra pas sur son engagement :
tu seras prêtre pour toujours.*

22 Ainsi, Jésus est devenu le garant d'une alliance meilleure.

23 De plus, de nombreux prêtres se succèdent parce que la mort les empêchait d'exercer leurs fonctions à perpétuité. 24 Mais Jésus, lui, parce qu'il demeure éternellement, possède le sacerdoce perpétuel. 25 Voilà pourquoi il est en mesure de sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, puisqu'il est toujours vivant pour intercéder en leur faveur auprès de Dieu.

26 Jésus est donc bien le grand-prêtre qu'il nous fallait : il est saint, pleinement innocent, indemne de tout péché, séparé des pécheurs et il a été élevé plus haut que les cieux.

HÉBREUX 7.20-28

27 Les autres grands-prêtres sont obligés d'offrir chaque jour des sacrifices, d'abord pour leurs propres péchés, ensuite pour ceux du peuple. Lui n'en a pas besoin, car il a tout accompli une fois pour toutes, en s'offrant lui-même.

28 Les grands-prêtres institués par la Loi sont des hommes marqués par leur faiblesse. **Mais celui que Dieu a établi grand-prêtre par un serment solennel,** prononcé après la promulgation de la Loi, est son propre Fils, et il a été rendu parfait pour toujours.

PRÊTRES LÉVITIQUES

Instaurés par la loi

Ministère temporaire

Pécheurs

Mortels

Inférieurs à Melchisédek

Sur la terre

Offraient chaque jour des sacrifices

Nombreux

Sacerdoce transmissible

Offraient des animaux

CHRIST

Instauré par un serment

Ministère permanent

Saint

Immortel

Prêtre comme Melchisédek

Au-dessus du ciel (auprès de Dieu)

A offert un sacrifice définitif

Seul

Sacerdoce intransmissible

S'est offert

Mais **Jésus**, lui, parce qu'il demeure éternellement, possède le sacerdoce perpétuel. Voilà pourquoi il **est en mesure de sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui**, puisqu'il est toujours vivant pour **intercéder en leur faveur** auprès de Dieu.

HÉBREUX 7.24-25

**ÊTES-VOUS
DÉCOURAGÉS ?**

Qui accusera encore les élus de Dieu ? Dieu lui-même les déclare justes ! Qui les condamnera ? Christ est mort, bien plus : **il est ressuscité ! Il est à la droite de Dieu et il intercède pour nous !**

ROMAINS 8.33-34

- 1. DIEU A PROMIS PAR SERMENT
UN PEUPLE (6.13-20)**
- 2. DIEU A PROMIS PAR SERMENT
UN GRAND-PRÊTRE (7.1-28)**



